



Nouvelles dispositions pour les épreuves de langues du baccalauréat série L

publié le 22/11/2013

Descriptif :

Épreuves de langues applicables à la série L à compter de la session 2014.

La note de service parue dans le [Bulletin Officiel n° 43 du 21 novembre 2013](#) précise les nouvelles dispositions propres à la série L et applicables à compter de la session 2014. Les fiches d'évaluation et de notation sont consultables en ligne et jointes à cet article pour téléchargement.

Documents joints

-  Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de littérature étrangère en langue étrangère (PDF de 86.4 ko)
Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de littérature étrangère en langue étrangère
-  Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de LV3 (PDF de 93.2 ko)
Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de LV3
-  Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de spécialité de langue vivante 1 approfondie (PDF de 101.6 ko)
Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de spécialité de langue vivante 1 approfondie
-  Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de spécialité de langue vivante 2 approfondie (PDF de 94.9 ko)
Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de spécialité de langue vivante 2 approfondie
-  Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV1 - Épreuve orale de contrôle (PDF de 99.1 ko)
Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV1 - Épreuve orale de contrôle
-  Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV2 - Épreuve orale de contrôle (PDF de 99 ko)
Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV2 - Épreuve orale de contrôle



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.